

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

### EXTRAIT N° 17.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 06 MAI 2024

**Membres du Bureau Communautaire :**

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 17 (3 procurations)
- Suffrages exprimés : 17 (17 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le six mai deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-six avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

**Présents :** ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

**Représentés :** ARLAUD Véronique représentée par TEMPLIER Jean-Pierre à qui elle a donné procuration  
GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration  
MORENO Juan représenté par MARTIN Florent à qui il a donné procuration.

**Absent excusé :** D'HEILLY Alain.

#### **ORDRE DU JOUR : Constitution de provisions au budget général**

Considérant le principe de prudence comptable obligeant les collectivités territoriales à constituer des provisions pour risque dès l'ouverture d'un contentieux ou l'apparition d'un risque financier, il est proposé de constituer quatre provisions au compte 6815 (dotations et provisions pour risques et charges de fonctionnement) du budget général 2024 :

- Une provision de 100 000 € pour couvrir les risques de travaux d'urgence liés à la GEMAPI,
- Une provision de 9 487 € pour couvrir les charges liées aux éventuels départs d'agents disposant de comptes épargne-temps,
- Une provision de 7 187 € pour des factures de téléphonie non reçues malgré plusieurs réclamations auprès de l'entreprise concernée,
- Une provision de 4 081 € pour couvrir un sinistre sur un véhicule de service en location, qui risque de ne pas être pris en compte par l'assurance de la CCSB.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve la constitution de ces provisions au budget général 2024.

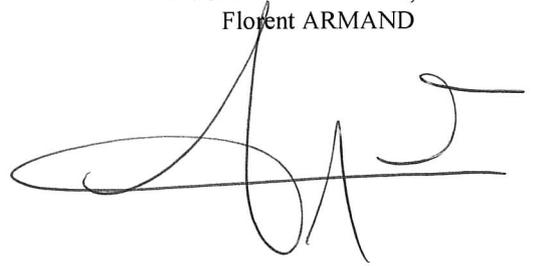
Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Publiée le : **21 MAI 2024**

Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Florent Armand', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name 'Florent ARMAND'.